

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JUIN 2006

-:-

L'an deux mille six, le 22 juin, le Conseil Municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le 15 juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SEVE, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick SEVE, M. Pierre COILBAULT (départ à 19 h 39), Mme Yannick PIAU, Mme Nicole BICHAREL, M. Denis HOCHSTETTER, M. Jean FROUIN, Mme Josette HERNU, M. Jean-Bernard BATTESTI, Mme Sophie DHENAU, M. Michel VIGNE, M. Jean-claude CITERNE, Mme Annie BESNIER (arrivée à 18 h 36), M. Gérard DELACOUR, Mme Chantal RICHARD, M. Bernard GITLER, M. Bernard ASSELIN, M. Alain DUTEMPLE, M. Christian CHAIA, M. Bernard DELIANCOURT (arrivée à 18 h 34), Mme Danielle LECLERC-ROBERT, Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA, Mme Edith VINCHANT (épouse DARNI), Mme Marie-Lys MICHEL, M. Jacques YVARS, M. Yves FOGLIERINI, M. Fernand BERSON, Mme Jeannine VIAUD-LE-NEONARD (arrivée 18 H 57).

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Jacqueline GEYL, représentée par M. Pierre COILBAULT,
Mme Hélène CESARI, représentée par Mme Danielle LECLERC-ROBERT,
Mme Annick CHAMPEAU, représentée par M. Jean FROUIN,
Mme Micheline RONDEAU, représentée par M. Denis HOCHSTETTER,
Mme Catherine LEBOURG, représentée par M. Michel VIGNE,
Mme Sylviane HAZAC-FIN, représentée par M. Jacques YVARS,
M. Pierre MALET, représenté par M. Yves FOGLIERINI,
M. Pierre PETIT, représenté par Mme Jeannine VIAUD-LE-NEONARD.

SECRETAIRE :

Mme Marie-Lys MICHEL

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 32.

Monsieur le Maire commence la séance par un bref point d'information portant tout d'abord sur la visite du Préfet au début du mois de juin. Celui-ci s'est rendu sur les sites de divers projets en cours de réalisation. Ont été à cette occasion abordées diverses questions telles que l'ORU, le PRÉ, le CLSPD etc....

Il fait ensuite part de la réunion publique qui a été organisée à la Vallée-aux-Renards à l'initiative de la CNL et des locataires. Celle-ci s'est déroulée en présence d'ICADE. Il se félicite à cette occasion de la mobilisation des locataires inquiets suite au déconventionnement de ce quartier et leur assure du soutien de la municipalité.

Il présente par ailleurs, les diverses manifestations qui se sont déroulées dans le courant du mois de juin (Fêtes de Juin, manifestations spécifiques : Mendès France, Balcon de la Roseraie, Castors, Fête de la Musique etc...)

Il félicite en outre, Monsieur KASIC, directeur de l'Ecole Nationale de Musique, pour la remise de ses insignes de Chevalier des Arts et des lettres. A cette occasion, la médaille de la Ville lui a été également remise.

Enfin, il annonce le déménagement du billard club et du dojo de l'ancienne école de la Vallée-aux-Renards ainsi que le prochain désamiantage du site.

(Arrivées de Monsieur DELIANCOURT à 18h34 et de Madame BESNIER à 18h36).

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 25 JANVIER ET 7 MARS 2006

Le Conseil approuve les procès-verbaux à l'**UNANIMITE**.

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2005

Le Conseil **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2005 par le Trésorier Principal de Cachan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat des votes :

POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE	5 UMP-UDF

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Sortie de Monsieur le Maire
Arrivée de Madame VIAUD-LE-NEONARD à 18h57.

Le Conseil approuve le compte administratif 2005.

Résultat des votes :

I - POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – DEPENSES :

Chapitre 011 Charges à caractère général 9 973 693,09 €

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE 5 UMP-UDF
ABSTENTION 2 FN

Chapitre 012 Charges de personnel 16 614 391,78 €

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE 5 UMP-UDF
ABSTENTION 2 FN

Chapitre 014 Atténuations de produits 24 219,74 €

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE 5 UMP-UDF
ABSTENTION 2 FN

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante 3 930 982,76 €

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE 5 UMP-UDF
ABSTENTION 2 FN

Chapitre 66 Charges financières (sauf ICNE) 1 413 375,22 €

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE 5 UMP-UDF
ABSTENTION 2 FN

Chapitre 67 Charges exceptionnelles 1 303 229,12 €

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE 5 UMP-UDF
ABSTENTION 2 FN

Chapitre 6611 ICNE de l'exercice 644 174,95 €

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE 5 UMP-UDF
ABSTENTION 2 FN

Chapitre 68 Dotations aux amortissements et provisions 857 758,96 €

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE 5 UMP-UDF
ABSTENTION 2 FN

B – RECETTES :

Chapitre 70 Produits des services du domaine et ventes diverses 2 131 373,16 €

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
ABSTENTION 5 UMP-UDF ; 2 FN

Chapitre 73 Impôts et taxes 22 479 394,21 €

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE 5 UMP-UDF
ABSTENTION 2 FN

Chapitre 74 Dotations et participations 8 549 349,89 €

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" ; 5 UMP-UDF
ABSTENTION 2 FN

Chapitre	75	Autres produits de gestion courante	173 327,29 €
POUR ABSTENTION		18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay" 5 UMP-UDF ; 2 FN	
Chapitre	013	Atténuations de charges	174 542,97 €
POUR ABSTENTION		18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay" 5 UMP-UDF ; 2 FN	
Chapitre	76	Produits financiers	176 535,57 €
POUR ABSTENTION		18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay" 5 UMP-UDF ; 2 FN	
Chapitre	77	Produits exceptionnels	1 163 603,49 €
POUR ABSTENTION		18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay" 5 UMP-UDF ; 2 FN	
Chapitre	78	Reprises sur amortissements et provisions	1 080,30 €
POUR ABSTENTION		18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay" 5 UMP-UDF ; 2 FN	
Chapitre	6611	ICNE N-1 Contre passation	674 736,54 €
POUR ABSTENTION		18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay" 5 UMP-UDF ; 2 FN	
Chapitre	002	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 856 331,98 €
POUR ABSTENTION		18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay" 5 UMP-UDF ; 2 FN	

II – POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – DEPENSES :

Chapitre 001 Excédent ou déficit reporté 2 376 497,37 €

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE 5 UMP-UDF
ABSTENTION 2 FN

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés 2 746 704,20 €

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE 5 UMP-UDF
ABSTENTION 2 FN

Chapitre 19 Différences sur réalisations d'immobilisations 67 576,37 €

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
ABSTENTION 5 UMP-UDF ; 2 FN

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles 248 031,84 €

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
ABSTENTION 5 UMP-UDF ; 2 FN

Chapitre 21 Immobilisations corporelles 1 855 510,45 €

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
ABSTENTION 5 UMP-UDF ; 2 FN

Chapitre 23 Immobilisations en cours 5 094 142,78 €

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
ABSTENTION 5 UMP-UDF ; 2 FN

Chapitre 28 Amortissement des immobilisations 1 080,30 €

**POUR
ABSTENTION** 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
5 UMP-UDF ; 2 FN

Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers 2 846,80 €

**POUR
ABSTENTION** 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
5 UMP-UDF ; 2 FN

B – RECETTES :

Chapitre 10 Dotations. Fonds divers et réserves 288 801,73 €

**POUR
CONTRE
ABSTENTION** 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
5 UMP-UDF
2 FN

Chapitre 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 1 880 994,07 €

**POUR
ABSTENTION** 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
5 UMP-UDF ; 2 FN

Chapitre 13 Subventions d'investissement 628 937,59 €

**POUR
ABSTENTION** 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
5 UMP-UDF ; 2 FN

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés 5 038 174,95 €

**POUR
ABSTENTION** 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
5 UMP-UDF ; 2 FN

Chapitre 19 Différences sur réalisations d'immobilisation 133 035,58 €

**POUR
ABSTENTION** 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
5 UMP-UDF ; 2 FN

Chapitre 21 Immobilisations corporelles 897 868,57 €

**POUR
ABSTENTION** 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
5 UMP-UDF ; 2 FN

Chapitre 23 Immobilisations en cours 54 684,80 €

**POUR
ABSTENTION** 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
5 UMP-UDF ; 2 FN

Chapitre 28 Amortissement des immobilisations 808 322,89 €

**POUR
ABSTENTION** 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
5 UMP-UDF ; 2 FN

Chapitre 45 Opération pour compte de tiers 8 793,69 €

**POUR
ABSTENTION** 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
5 UMP-UDF ; 2 FN

Chapitre 481 Charges à répartir 49 436,07 €

**POUR
ABSTENTION** 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
5 UMP-UDF ; 2 FN

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2005, RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

Retour de Monsieur le Maire.

Le Conseil **DECLARE** à l'**UNANIMITE** que le Compte de Gestion du budget annexe Restauration et Portage à domicile dressé pour l'exercice 2005 par le Trésorier Principal de Cachan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005, RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

Le Conseil approuve le compte administratif 2005 – restauration et portage à domicile.

Résultat des votes :

I - POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – DEPENSES :

Chapitre	011	Charges à caractère général	140 957,78 €
----------	-----	-----------------------------	--------------

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE**

Chapitre	67	Charges exceptionnelles	587,00 €
----------	----	-------------------------	----------

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE**

B – RECETTES :

Chapitre	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	119 191,72 €
----------	----	---	--------------

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE**

Chapitre 74 Dotations et participations 5 357,49 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE**

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante 24 606,00 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE**

Chapitre 77 Produits exceptionnels 17,25 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE**

Chapitre 002 Excédent de fonctionnement capitalisé 2 511,04 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE**

II – POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – DEPENSES :

Chapitre 21 Immobilisations corporelles 3 657,16 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE**

B – RECETTES :

Chapitre 001 Excédent ou déficit d'investissement reporté 250,00 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE**

5 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Conseil **DECIDE** à l'**UNANIMITE** d'admettre en non-valeur les produits ci-dessous :

- FRAIS DE CANTINE – ANNEE 2000

Titre 468/2000	15,55
Titre 723/2000	17,38
Titre 2968/2000	14,64
Titre 2993/2000	7,32
	<hr/>
	54,89

- FRAIS DE CANTINE – ANNEE 2002

Titre 1997/2002	12,93
-----------------	-------

- FRAIS DE CANTINE – ANNEE 2003

Titre 220/2003	25,92
Titre 422/2003	69,12
Titre 565/2003	60,48
Titre 1567/2003	38,88
Titre 1766/2003	25,92
Titre 2011/2003	47,52
Titre 2158/2003	60,48
Titre 2626/2003	4,48
	<hr/>
	332,80

- CONSULTATION CMSS – ANNEE 2003

Titre 3503/2003	16,38
-----------------	-------

- CONSULTATION CMSS – ANNEE 2004

Titre 2431/2004	25,00
-----------------	-------

- FRAIS DE CANTINE – ANNEE 2005

Titre 145/2005	0,12
Titre 161/2005	5,52
Titre 181/2005	5,52
Titre 364/2005	7,36
Titre 811/2005	4,95
	<hr/>
	23,47

- CONSULTATION CMSS – ANNEE 2005

Titre 189/2005	6,00
----------------	------

- AVOIR LA MALOINE – ANNEE 2005

Titre 232/2005	7,50
----------------	------

- CANTINE CLSH – ANNEE 2005

Titre 955/2005	2,88
Titre 975/2005	4,95
Titre 1008/2005	4,60
	<hr/>
	12,43

- TROP PERÇU REMUNERATION – ANNEE 2005

Titre 1806/2005	0,10
-----------------	------

- LOCATION PISCINE – ANNEE 2005

Titre 2112/2005	0,34
-----------------	------

TOTAL BORDEREAU **491,84**

TOTAL DES PRODUITS IRRECOUVRABLES 491,84
=====

6 - RAPPORT RETRAÇANT LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE - EXERCICE 2005 - DONT ACTE

Le Conseil prend **ACTE** de la transmission du rapport retraçant les actions de développement social urbain et d'amélioration des conditions de vie – exercice 2005.

7 - CONVENTIONS PASSEES AVEC LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE ET PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR LA REHABILITATION DES GYMNASES DU JARDIN PARISIEN ET PIERRE DE RONSARD :

- APPROBATION
- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LES SIGNER

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les conventions passée entre la Ville de L'Haÿ-les-Roses et le Département du Val-de-Marne relatives à l'aide financière du Département pour la réhabilitation des gymnases Pierre de Ronsard et du Jardin Parisien en contrepartie de leurs mises à disposition gratuite au profit des collèges implantés sur le territoire communal ainsi que de l'Union Nationale du Sport Scolaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits documents.

8 - DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE – NOUVELLE ATTRIBUTION

Le Conseil **DECIDE** d'ajouter un nouvel alinéa à la délibération n°1 du 29 mars 2001 rédigé comme suit :

« 18 – de réaliser, au nom de la Commune, les lignes de trésorerie, dans la limite d'un montant de 1 500 000 euros autorisé par la Conseil Municipal.

Pour réaliser toute ligne de trésorerie, le Maire reçoit délégation aux fins de recourir à toute opération de gestion de la ligne de trésorerie telles que :

- *mobiliser effectivement la ligne de trésorerie ;*
- *effectuer des tirages infra-annuels ;*
- *rembourser les fonds tirés.*

Ces ouvertures de crédits seront d'une durée maximale de douze mois, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants – EONIA, T4M, EURIBOR – ou un taux fixe. ».

Résultat de votes :

POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" ; 2 FN
ABSTENTION	5 UMP-UDF

9 - CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE "ENTREE DE VILLE PAUL HOCHART" - DONT ACTE

Le Conseil **PREND ACTE** du bilan de la concertation publique afférente au projet de création de la ZAC « Entrée de Ville Paul Hochart ».

10 - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE "ENTREE DE VILLE PAUL HOCHART" : APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION

Le Conseil :

APPROUVE le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté « Entrée de Ville Paul Hochart » et notamment son périmètre.

INDIQUE que le programme global prévisionnel des constructions, à savoir un ensemble de 70 000 m² environ de SHON se décompose comme suit :

- Activités économiques : 35 à 65 % du programme ;
- Habitat et services ou équipements : 35 à 65 % du programme.

DIT que les constructions édifiées dans le périmètre de cette Zone d'Aménagement Concerté seront exemptées de Taxe Locale d'Équipement au profit d'une participation des constructeurs aux équipements et espaces publics de la zone dans le cadre de l'acquisition de charges foncières, conformément au Code Général des Impôts.

DIT que la présente opération d'aménagement sera réalisée dans le cadre d'une concession d'aménagement.

DIT que la présente opération d'aménagement sera soumise à enquête publique.

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité visées à l'article R. 311-5 du Code de l'urbanisme (affichage pendant un mois en mairie, publication au recueil des actes administratifs et dans un journal diffusé dans le département).

Résultat des votes :

POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
CONTRE	5 UMP-UDF
ABSTENTION	2 FN

11 - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) AU SAF'94 SUR LES SECTEURS DES AXES STRUCTURANTS

Le Conseil :

SUPPRIME la délégation du droit de préemption à Monsieur le Maire établi par délibération du 29 mars 2001, sur l'ensemble des périmètres ci-annexés.

SOLLICITE l'intervention du SAF'94 pour mener à bien les acquisitions foncières et immobilières, par voie amiable ou de préemption. Ces terrains seront, ensuite, rétrocédés à la Ville ou à un aménageur, constructeur désigné par la municipalité, afin d'y réaliser des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain, de production de logements aidés, de développement et de redynamisation économique, dans les 13 périmètres suivants : av. Flouquet Nord et Sud, av. Larroumès, av. Henri Barbusse Nord et Sud, av. Paul Vaillant Couturier (sur les secteurs centre-ville, L. Jouhaux, Nord-Ouest et Nord-est), av. du Gal de Gaulle, rue des Marguerites, rue de Bicêtre Nord et Sud, figurant au plan ci-annexé.

DELEGUE le Droit de Préemption Urbain au SAF'94 sur ces mêmes périmètres.

S'ENGAGE à verser au SAF'94 conformément à ses statuts et à son règlement intérieur lors de chaque acquisition :

- le montant de la participation communale fixée à 10% du prix des terrains et immeubles acquis,
- le montant annuel des charges d'intérêts incombant à la Commune pendant toute la durée du portage (à savoir 40% les six premières années, 50% les 7^{ème} et 8^{ème} années et 100% les 9^{ème} et 10^{ème} années),
- le montant correspondant au remboursement annuel des impôts fonciers dus au titre des terrains et immeubles acquis.

S'ENGAGE à apporter la garantie communale à parité avec le Département du Val-de-Marne ou au minimum à hauteur de 20% pour les emprunts contractés par le SAF'94 pour le portage foncier effectué pour le compte de la Commune.

Des conventions de portage foncier ayant pour objet de traduire les obligations financières de la Commune interviendront lors de chaque acquisition par le SAF'94, et seront soumises à la délibération du Conseil Municipal.

Les bilans annuels de chaque opération menée par le SAF'94 pour le compte de la Commune seront présentés au Conseil Municipal.

Résultat des votes :

POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 2 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE	5 UMP-UDF
ABSTENTION	2 FN

Départ de Monsieur COILBAULT à 19h39.

12 - AVENANT A LA CONVENTION DU 23 MAI 2005 PASSEE AVEC L'AFTRP : - APPROBATION - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LE SIGNER

Le Conseil :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'origine, signée le 23 mai 2005.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice concerné :

- Chapitre 011 : charges à caractère général ;
- Nature 62 878 : remboursements de frais divers ;
- Sous fonction 824 : autres opérations d'aménagement urbain.

Résultat des votes :

POUR	17 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE	5 UMP-UDF
ABSTENTION	2 FN

13 - REHABILITATION DU MOULIN DE LA BIEVRE : TRAVAUX SIGNATURE DES MARCHES :

- **LOT 1 : CLOS COUVERT AMENAGEMENT INTERIEUR**
- **LOT 2 : CHAUFFAGE PLOMBERIE ET VENTILATION**
- **LOT 3 : ELECTRICITE COURANT FORT ET COURANT FAIBLE**
- **LOT 4 : CHARPENTE BOIS ET COUVERTURE**
- **LOT 5 : FINITIONS**

Le Conseil **AUTORISE** le Maire à :

- signer les marchés avec les entreprises attributaires suivantes :

Lot	Intitulé	Offre en € HT	Attributaire
1	Clos couvert aménagement intérieur	1 315 246,37	FPB 20 rue Alphonse Daudet 93 300 Aubervilliers
2	Chauffage plomberie et ventilation	174 184,05	LAURENT 1 rue des Marronniers 94 240 l'Haÿ-les-Roses
3	Electricité courant fort et courant faible	136 462,73	EGEE 9 rue de Bicêtre 94 240 l'Haÿ-les-Roses
4	Charpente bois et couverture	176 679,40	THERMOSANI 90-94 rue Léon Geffroy 94 400 Vitry-sur-Seine
5	Finitions	174 599,60	CNDP 62 avenue du Gl Leclerc 94 240 l'Haÿ-les-Roses

- signer le rapport de présentation (article 75 du Code des Marchés Publics) ;
- inscrire la dépense au budget primitif 2006 sous les rubriques suivantes : chapitre 23, sous-fonction 33, nature 2313.

Résultat des votes :

POUR 17 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" ; 2 FN
ABSTENTION 5 UMP-UDF

14 - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX SIGNATURE DES MARCHES :

- **LOT 2 : PEINTURE**
- **LOT 3 : CHAUFFAGE**
- **LOT 4 : CLÔTURE**
- **LOT 5 : LAVAGE RIDEAUX**
- **LOT 6 : ENTRETIEN DES VITRES**

Le Conseil à l'**UNANIMITE** autorise le Maire à :

- signer les marchés avec les entreprises attributaires des lots n°2, 3, 4, 5 et 6 :

Lot	Intitulé	Offre en € HT	Attributaire
2	Peinture	259 119,75	CNDP 62 avenue du Gl Leclerc 94 240 L'Hay-les- Roses
3	Chauffage	67 554,66	LAURENT 1 rue des Marronniers 94 240 L'Haÿ-les- Roses
4	Clôture	103 378,21	JALLET 85 avenue des Dahlias 94 240 L'Haÿ-les- Roses
5	Lavage rideaux	10 768,75	LAVO-CADIX 10 rue de cadix 75 015 Paris
6	Entretien des vitres	28 300	CNDP 62 avenue du Gl Leclerc 94 240 L'Haÿ-les- Roses

- signer le rapport de présentation (article 75 du Code des Marchés Publics) ;
- inscrire la dépense au budget primitif 2006 sous les rubriques suivantes :
 - o chapitre 23, nature 2313, toutes sous-fonctions confondues,
 - o chapitre 011, nature 61522 et 61558, toutes sous-fonctions confondues.

15 - MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX - SIGNATURE DU MARCHE

Le Conseil à l'**UNANIMITE** autorise le Maire à :

- signer le marché avec l'entreprise attributaire suivante :

Société EGEE : 9 rue de Bicêtre - 94240 L'Haÿ-les-Roses
Pour un montant de 191 629,94 € HT
Soit, 229 189,40 € TTC.

- signer le rapport de présentation (article 75 du Code des Marchés Publics) ;
- inscrire la dépense au budget primitif 2006 sous les rubriques suivantes :
 - chapitre 23, nature 2313, toutes sous-fonctions confondues,
 - chapitre 011, nature 61522, toutes sous-fonctions confondues.

16 - APPROBATION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

DIT que ce document peut être consulté par le public en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.

APPROUVE la diffusion du DICRIM sur le site Internet de la Commune ainsi que la réalisation d'une plaquette d'information.

AMPLIATION à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

17 - MISE EN REFORME D'UNE TONDEUSE

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

DECIDE que la tondeuse ci-après désignée est mise en réforme :

. Tondeuse hélicoïdale TORO REEL MASTER 216 D

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures permettant de pourvoir à leur destruction ou à en assurer leur reprise.

18 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU CENTRE MUNICIPAL DE SOINS ET DE SANTE

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

DECIDE de supprimer et de créer les emplois suivants :

Spécialité	Suppression	Création
Médecin généraliste	6 heures	10 heures

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits affectés à cet effet au budget de la ville à la sous fonction 64, natures 64111, 64112, 64118, 64131, 6331, 6336, 6451, 6453

Questions diverses :

Demande d'information du groupe UMP-UDF concernant un éventuel transfert de la Poste et l'extension de la Clinique des Tournelles.

A 19h57, l'ordre du jour étant expiré, Monsieur le Maire lève la séance.

Patrick SEVE
Maire de L'Hay-les-Roses
Conseiller régional d'Ile-de-France

Affichage du :au